



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



INVITATION PRESSE

Référence : MB/EG 22.16-17
Besançon, le 13 octobre 2016

Au diapason de l'éducation artistique et culturelle (EAC) dans l'académie

L'EAC répond à trois objectifs :

- permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire ;
 - développer et renforcer leur pratique artistique ;
- encourager la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels.

La pratique artistique et l'ouverture culturelle s'appuient principalement sur les enseignements, notamment les enseignements artistiques obligatoires à l'école et aux collèges : les arts plastiques et l'éducation musicale.

**Le recteur Jean-François Chanet
se rendra le mardi 18 octobre de 15 h à 16 h 30
au collège Philippe Grenier de Pontarlier
pour assister à un cours d'éducation musicale en classe de 6^e.**

Une « Charte pour l'éducation artistique et culturelle » a été présentée en Avignon le 8 juillet 2016 en présence de Najat Vallaud Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et d'Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication.

Cette charte rassemble les acteurs et les institutions autour de dix principes qui fondent l'éducation artistique et culturelle. Elle complète le cadre posé par le référentiel de 2015 sur le Parcours d'éducation artistique et culturelle.

À ce titre, de nombreuses actions soutenues par la DRAC Bourgogne-Franche-Comté sont menées dans les établissements et dans les réseaux associatifs et témoignent de la vivacité de l'EAC dans l'académie.

Contact presse :
Mathilde Buttefey
Chargée de communication
Rectorat
10 rue de la Convention
Besançon
Tél. 03 81 65 49 38
06 76 62 69 81
mathilde.buttefey@ac-besancon.fr

Vous êtes cordialement invités à assister à cette visite.